



# Les relations extérieures du canton de Berne en 2020

## Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 13 janvier 2021  
Numéro de l'affaire : 2020.STA.1475  
Direction : Chancellerie d'Etat  
Classification : Non classifié

**Table des matières**

<b>1.</b>	<b>Synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Réalisation des priorités des relations extérieures en 2020</b> .....	<b>4</b>
3.1	Collaboration avec le Grand Conseil .....	4
3.2	Représentation des intérêts au niveau fédéral .....	5
3.3	Participation à la politique européenne de la Confédération .....	9
3.4	Coopération intercantonale .....	11
3.5	Relations avec l'étranger .....	13
<b>4.</b>	<b>Priorités des relations extérieures en 2021</b> .....	<b>15</b>
<b>5.</b>	<b>Proposition au Grand Conseil</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexes</b>	.....	<b>18</b>
Annexe 1	: Initiatives cantonales du canton de Berne .....	18
Annexe 2	: Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2020 .....	19

## 1. Synthèse

En 2020, les relations extérieures du canton de Berne ont été profondément marquées par la crise du coronavirus :

- La session de printemps 2020 des Chambres fédérales a été écourtée et les séances des commissions du deuxième trimestre n'ont pu avoir lieu que de façon limitée, si bien que de nombreuses affaires ont subi des retards. C'est dans un contexte très tendu que les ordonnances adoptées par les exécutifs durant la première phase de la crise ont dû être transposées dans le droit ordinaire au niveau fédéral et, en partie, dans le droit cantonal, par les parlements.
- La représentation des intérêts au niveau fédéral s'est concentrée sur les nombreux actes législatifs relatifs à la gestion de la crise sanitaire, notamment la loi COVID-19 et la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19.
- La crise a initié un processus d'apprentissage au sein de l'Etat fédéral. La recherche du bon équilibre entre les intérêts sanitaires et les intérêts socio-économiques a été (et reste) un exercice difficile. Parallèlement à cela, le fédéralisme a été mis à rude épreuve. Le fait que les mesures s'adaptaient à chaque fois à l'évolution de la pandémie et aux risques encourus par les régions, que différents aspects économiques, sanitaires et sociaux devaient être pris en compte, et que cela donnait lieu à des différences entre les cantons n'a pas toujours été compris par la population.
- La crise a par ailleurs mis en évidence le retard accusé par la Suisse en matière de transition numérique à tous les niveaux de l'administration publique.
- Les relations avec l'étranger ont été pratiquement gelées. Le canton de Berne a néanmoins pu mettre à profit ses bonnes relations avec Shenzhen pour se procurer du matériel de protection de Chine.

En dépit de la crise, l'année a également connu des phases durant lesquelles les relations extérieures ont suivi leur cours normal :

- Au niveau fédéral, les intérêts du canton de Berne ont été majoritairement pris en compte : la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> pose un cadre propice aux technologies d'avenir et un développement durable dans le canton de Berne, ce qui s'inscrit dans le programme gouvernemental de législature 2019-2022. L'avenir nous dira si la révision de la LAMal, qui prévoit des mesures pour la maîtrise des coûts et une meilleure rémunération du matériel de soins, améliorera l'accessibilité et la qualité de la couverture en soins de santé. Les fonds fédéraux supplémentaires dévolus à la formation, à la recherche et à la culture ne présentent pas qu'un attrait pour l'innovation et l'investissement ; ils profitent également à l'ensemble de la population. Dans certaines affaires, les intérêts du canton de Berne n'ont pas été servis : le million fédéral a été supprimé et le montant pour les demandes en lien avec le bilinguisme n'a pas été revu à la hausse. La bonne intégration des nouveaux membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats dans le processus de représentation des intérêts du canton a néanmoins contribué à un bilan globalement satisfaisant.
- Les électrices et électeurs ont à nouveau confirmé leur attachement à la libre circulation des personnes dans les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE.
- La question de la garantie des relations bilatérales par un accord-cadre institutionnel et les conditions de ce maintien restent toutefois à clarifier. Le flou juridique perdure dans les échanges entre le canton et ses principaux partenaires commerciaux des pays voisins européens.

Les priorités des relations extérieures du canton de Berne pour l'année 2021 sont : la gestion de la crise du coronavirus, l'échange des données financières dans le pays, le financement du système de santé, le dossier électronique du patient (LDEP) et la politique d'intégration.

## 2. Contexte

Comme par le passé, l'objectif de la politique extérieure du Conseil-exécutif de 2020 a été de faire peser ses intérêts, aussi a-t-il œuvré pour consolider la position du canton de Berne et lui donner plus de latitude, faisant en sorte que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons soit dans l'ensemble convenable, que le transfert de tâches se fasse dans le respect du principe d'équivalence fiscale et que les nouvelles lois fédérales ne soient pas trop laborieuses à mettre en œuvre.

Le Conseil-exécutif représente les intérêts du canton au niveau fédéral, dans le contexte intercantonal et face à l'étranger. C'est à la Délégation des relations extérieures qu'il appartient de préavisier les affaires importantes dans ce domaine<sup>1</sup>. Placée sous la présidence du conseiller d'Etat Christoph Ammann, la Délégation comprend le président du Conseil-exécutif Pierre Alain Schnegg et la conseillère d'Etat Christine Häslar.

Le canton de Berne est membre de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et d'arcjurassien.ch, ainsi que membre associé de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO). Le canton de Berne est représenté au Bureau de la CdC par le conseiller d'Etat Christoph Ammann tandis que le président du Conseil-exécutif Pierre Alain Schnegg défend les intérêts du canton de Berne auprès de la CGSO et – en qualité de président jusqu'en 2022 – au sein des organes d'arcjurassien.ch. Les relations extérieures spécialisées des Directions et de la Chancellerie d'Etat se déroulent dans un grand nombre d'organes, notamment dans les conférences nationales et régionales de directeurs et directrices<sup>2</sup>.

Le présent rapport annuel sert de base de dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE. La première partie revient sur la collaboration avec le Grand Conseil, la représentation des intérêts au niveau fédéral, la participation à la politique européenne de la Confédération, la collaboration intercantonale, les relations avec l'étranger ainsi que la réalisation des priorités en 2020. La seconde partie présente les priorités du Conseil-exécutif en matière de relations extérieures du canton de Berne pour l'année 2021. Il s'agit de projets ou de demandes au niveau cantonal ou tout au moins interdirectionnel.

## 3. Réalisation des priorités des relations extérieures en 2020

Dans la poursuite de ses relations extérieures, le Conseil-exécutif s'est laissé guider en 2020 par les priorités définies dans le rapport sur les relations extérieures du canton de Berne du 7 janvier 2020 :

- (1) Représentation des intérêts au niveau fédéral
- (2) Examen des possibilités d'aide indirecte aux médias et promotion de la participation politique des jeunes et de leurs compétences médiatiques
- (3) Collaboration avec les cantons de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'avenir de l'établissement pénitentiaire de Thorberg
- (4) Numérisation du domaine de la santé (dossier électronique du patient)
- (5) Poursuite du projet sur le vieillissement en collaboration avec Nara (Japon)
- (6) Renouvellement du partenariat avec Shenzhen (Chine).

### 3.1 Collaboration avec le Grand Conseil

Le 10 février 2020 s'est tenu le dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE. Cette rencontre a pour but de développer conjointement une vue globale et une orientation stratégique des relations extérieures du

<sup>1</sup> Les relations extérieures avec le canton du Jura relèvent de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes. Celle-ci est composée de trois membres du gouvernement : Pierre Alain Schnegg (en qualité de président), Philippe Müller et Evi Allemann.

<sup>2</sup> Les 16 conférences nationales de directeurs et directrices et la Conférence suisse des chanceliers d'Etat couvrent tous les domaines des compétences cantonales (cf. annexe 2).

canton afin que l'action se décide conformément au régime des compétences. Le 2 mars 2020, le Grand Conseil a pris connaissance, à l'unanimité des voix, du rapport annuel 2019 sans déclarations de planification.

Au cours de l'année sous revue, le Conseil-exécutif a annoncé 48 affaires<sup>3</sup>. Même si jamais elles n'avaient été aussi nombreuses, il y avait moins de nouvelles affaires que l'année précédente et il s'agissait plutôt d'affaires de crédit et de rapports de compte-rendu. Parallèlement à cela, il y a eu moins de concordats au niveau suisse.

Le 10 août 2020 s'est tenu pour la quatrième fois un dialogue intermédiaire informel entre la CIRE et le Conseil-exécutif sur les développements des relations extérieures du canton de Berne. L'échange a permis de régler des questions en matière de devoir d'information et de droit de consultation (cf. art. 39 al. 6, lit. d RGC).

### 3.2 Représentation des intérêts au niveau fédéral

Au cours de l'année 2020, le Conseil-exécutif a pris position sur 80 projets de la Confédération dans le cadre de consultations, notamment sur la modification de la LAMal (2<sup>e</sup> volet de mesures visant à maîtriser les coûts, rémunération du matériel de soins). Nombre de consultations, dont certaines réalisées dans de très brefs délais, portaient sur des lois et ordonnances liées à la gestion de la crise du coronavirus – en particulier les consultations concernant la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19) et la loi fédérale urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du coronavirus.

A cela s'ajoute notamment la consultation de la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) sur les bases de données de l'Administration fédérale des finances pour le calcul de la péréquation des ressources et la compensation des charges et des cas de rigueur 2021. Faisant suite à une proposition du Conseil-exécutif à la CDF, le Conseil fédéral a procédé à une correction des paiements compensatoires versés au canton de Berne de l'ordre de 28 millions de francs.

En 2020, le Conseil-exécutif s'est entretenu à quatre reprises avec les conseillères et conseillers aux Etats. La rencontre annuelle avec les conseillères et conseillers d'Etat a dû être annulée en raison de la crise du COVID-19.

Les membres bernois nouvellement élus du Conseil national et du Conseil des Etats ont dès le départ été étroitement intégrés dans les informations sur les relations extérieures (priorité 1). A la demande des conseillères et conseillers aux Etats, un premier échange avec les cadres de l'administration autour d'affaires fédérales importantes de la législature 2019-2023 a eu lieu le 14 septembre 2020. La rencontre se répètera et aura lieu deux fois par législature. Les entretiens réguliers entre le SRE et les conseillères et conseillers aux Etats se sont poursuivis tant que les circonstances liées à la pandémie le permettaient.

La circulation de la documentation et de l'information sur les affaires de pertinence cantonale a fait l'objet de nouvelles améliorations. La position du canton et ses propositions concernant les affaires fédérales ont à chaque fois été actualisées sur la base des dernières décisions prises à l'issue des débats parlementaires.

Avant chaque session, les membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats ont reçu un courrier accompagné d'une fiche recensant les affaires de pertinence cantonale (total de 10 courriers). A

<sup>3</sup> Depuis 2008, le Conseil-exécutif informe régulièrement la commission compétente du Grand Conseil des affaires en cours dans le domaine des affaires extérieures. Du printemps 2008 au printemps 2014, la procédure convenue en 2006-2007 avec la Commission de haute surveillance a été mise en pratique : une liste des traités intercantonaux et internationaux ainsi que d'autres affaires qui concernent les relations extérieures a été présentée une fois par semestre. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le Grand Conseil, soit depuis la session de septembre 2014, le Conseil-exécutif fait état des affaires pertinentes pour les affaires extérieures du canton de Berne avant chaque session dans la Planification des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif et le Bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC.

cela s'ajoutent les 45 courriers au total envoyés aux membres de la Députation bernoise présents dans les commissions consultatives des Chambres fédérales ainsi que des interventions individuelles au niveau des Directions. Avant chaque session, le SRE informe le Conseil-exécutif sur les affaires de pertinence cantonale. A l'issue de chaque session, le SRE fait une récapitulation et donne un aperçu des séances de commission du trimestre suivant.

Le tableau récapitulatif ci-après présente les affaires de première importance pour le canton de Berne, adoptées à l'échelon fédéral :

Affaire	Position et contributions clés du canton de Berne	Issue
Loi COVID-19	<b>Approbation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Meilleure implication des cantons</li> <li>– Participation de la Confédération aux coûts des mesures relevant de la compétence des cantons</li> <li>– Maintien des indemnisations et des mesures de soutien</li> <li>– Soutien aux crèches</li> <li>– Possibilité d'ordonner le vote par correspondance</li> <li>– Augmentation du montant des mesures pour les cas de rigueur</li> </ul>	+ + +/- + - - +
Loi fédérale urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19	<b>Approbation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Participation paritaire de la Confédération à la couverture du déficit dans le domaine du trafic local</li> <li>– Intégration du trafic touristique et du chargement d'automobiles</li> </ul>	+ + +
Révision totale de la loi sur le CO <sub>2</sub> pour la période postérieure à 2020	<b>Approbation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduction des émissions (notamment en Suisse)</li> <li>– Taxe sur les billets d'avion</li> <li>– Affectation partielle du Fonds pour le climat au programme Bâtiments</li> <li>– Valeur limite de CO<sub>2</sub> tenant compte des réglementations cantonales pour les bâtiments dont le chauffage doit être remplacé</li> </ul>	+ + + +/-
Paquet Horizon 2021-2017	<b>Approbation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Politique de financement solide et fiable de la Confédération pour les hautes écoles cantonales</li> <li>– Intégration de la recherche suisse en Europe</li> </ul>	+ + +
Message FRI 2021-2024	<b>Approbation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Plus de moyens pour les d'établissements de recherche d'importance nationale</li> <li>– Plus de moyens pour la formation professionnelle</li> <li>– Augmentation de la participation de la Confédération à la formation professionnelle, qui passe de 25 % à 30 %</li> </ul>	+ + + -
Message culture 2021-2024	<b>Approbation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintien du million fédéral</li> <li>– Plus de moyens pour les échanges entre les différentes régions linguistiques</li> <li>– Assurer la pérennité financière du Musée alpin</li> </ul>	+ - - -

Révision de la LAMal. Ré-munération du matériel de soins	<b>Approbation</b> – Financement de la totalité du matériel de soins par l'assurance obligatoire des soins	+ +
Paiements compensatoires 2021	<b>Rejet</b> – Effet ponctuel partiellement éliminé afin que les facteurs de pondération pour la répartition fiscale déterminante soient adéquats. – Le Conseil fédéral examine comment adapter l'ordonnance en vue des paiements compensatoires 2022	- +/- +

Légende :

+ signifie que les décisions des Chambres fédérales vont dans le sens des intérêts du canton de Berne.

- signifie que le canton de Berne a des positions ou intérêts divergents.

La représentation des intérêts du canton au niveau fédéral s'est concentrée sur les actes législatifs en lien avec la **gestion de la crise du coronavirus**.

La **loi COVID-19** a été adoptée par les Chambres fédérales le 25 septembre 2020. Celle-ci pose les bases légales permettant au Conseil fédéral de reconduire les mesures prises en vertu du droit de nécessité qui doivent rester en vigueur pour surmonter l'épidémie de COVID-19. Les cantons ont insisté pour que le principe de l'association des cantons à l'élaboration des mesures qui touchent leurs compétences soit inscrit dans la loi. Les Chambres fédérales ont en outre arrêté des aides économiques pour les indépendant-e-s ainsi que les « branches oubliées » comme l'événementiel, le voyage et le tourisme ou le maintien de mesures de soutien dans les domaines des médias et de la culture. En ce qui concerne les mesures pour les cas de rigueur, la Confédération ne devrait passer à l'action que lorsqu'un canton fait une demande de cas de rigueur et participe pour moitié au financement des aides. L'aide aux structures d'accueil extrafamilial des enfants demandée par les cantons n'a par contre pas été intégrée dans la loi.

Lors de la session d'hiver, la loi COVID-19 a été modifiée à nouveau : 2,5 milliards de francs seront en tout mis à disposition pour les cas de rigueur (1,9 milliard venant de la Confédération et le reste de la participation des cantons). Le Parlement a également précisé les conditions d'octroi pour les entreprises. Le 18 décembre 2020, le Conseil fédéral a adapté l'ordonnance sur les cas de rigueur du 25 novembre 2020 en conséquence. Parallèlement à cela, les aides aux salles de sport et aux actrices et acteurs culturels ont été réglées, les prestations dans le domaine du chômage partiel ont été élargies, et possibilité a été donnée de délivrer des amendes d'ordre, en cas notamment d'infraction à l'obligation du port du masque. La demande du canton de Berne de réactiver immédiatement l'instrument des crédits COVID-19 et d'intégrer, sous une forme appropriée, la solution de la Confédération pour les cas de rigueur dans le dispositif des crédits COVID-19 a par contre été rejetée.

Depuis le début de la crise du COVID-19, en février 2020, de nombreuses procédures de consultation lancées pour permettre au secteur de la santé de faire face ont été coordonnées par la CDS. Le canton de Berne a notamment fait valoir ses intérêts en ce qui concerne le train de mesures arrêtées par le Conseil fédéral pour les Fêtes ou lors de la consultation sur la mise en œuvres des tests antigéniques en dehors des laboratoires autorisés.

Malgré une chute de la demande allant jusqu'à 80 pour cent lors de la première vague de la crise du COVID-19, l'offre de trafic régional et local n'a été réduite que modestement. La responsabilité appartenait à la Confédération et les cantons étaient tenus informés mais n'avaient pas de droit de regard pendant la situation extraordinaire. Avec la **loi fédérale sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19**, les Chambres fédérales ont créé les conditions pour le déploiement de mesures de soutien. Grâce aux quelque 900 millions de francs au lieu des 700 millions demandés par le Conseil fédéral, l'infrastructure ferroviaire, le trafic de passagers régional, le transport de marchandises par rail ainsi que

comme demandé par les cantons – le trafic local, le trafic touristique et le chargement d'automobiles ont pu bénéficier d'un soutien, ce qui va dans le sens des intérêts du canton de Berne. Le Conseil-exécutif avait demandé une participation paritaire de la Confédération à la couverture du déficit dans ces secteurs des transports.

A l'issue de trois ans de débats controversés, les Chambres fédérales ont adopté la **loi sur le CO<sub>2</sub>** à la session d'hiver 2020. En 2017, avec l'approbation de l'Accord de Paris sur le climat, l'Assemblée fédérale a accepté de réduire d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 1990. La révision complète de la loi sur le CO<sub>2</sub> met en œuvre l'Accord de Paris à travers le maintien voire le renforcement ponctuel des instruments existants dans les secteurs des transports, du bâtiment, de l'industrie et, désormais, de l'agriculture. Elle introduit également une taxe sur les billets d'avion, laquelle avait été demandé par plusieurs cantons, parmi lesquels Berne, par initiative cantonale. Une partie du produit de la taxe d'incitation va dans un Fonds pour le climat. Ces moyens sont notamment affectés au programme Bâtiments de la Confédération et des cantons.

Lors de la consultation, le Conseil-exécutif a mis en avant que le canton de Berne est frappé par le dérèglement climatique et qu'il a grand intérêt à ce que l'on réduise rapidement et efficacement les émissions de CO<sub>2</sub>. Forte de son importante énergie hydraulique, la Suisse bénéficie des meilleures conditions pour produire de la chaleur et de l'électricité en principe sans émissions de CO<sub>2</sub> ou avec les énergies renouvelables. La loi adoptée est globalement conforme à la ligne que s'est donnée le canton de Berne.

Les affaires clés dans les domaines de la formation, de la recherche et de la culture ont également occupé une place importante en 2020. Le Conseil-exécutif s'est engagé pour que la Confédération mette davantage de moyens à disposition pour **la formation, la recherche et l'innovation** pour la période 2021 à 2024. Les Chambres fédérales ont déployé environ 28,1 milliards de francs, essentiellement pour la formation professionnelle et les établissements de recherche d'importance nationale, ce qui bénéficiera en particulier à sitem-insel et au Swiss Centre for Design and Health. L'augmentation de la part fédérale de 25 à 30 pour cent, que le canton de Berne a proposée, a néanmoins essuyé un nouveau refus. Enfin, il a également été prévu d'allouer 4 millions de francs aux Archives Gosteli, à Worblaufen, pour l'histoire du mouvement des femmes en Suisse.

Le maintien de la Suisse au sein du **Programme Horizon de 2021 à 2027** revêt une importance stratégique centrale pour l'Université de Berne ainsi que, de plus en plus, pour les hautes écoles bernoises. Sans cela, elles ne peuvent contribuer, conformément à leurs objectifs définis dans la loi et à leurs mandats de prestations, à faire de Berne et de la Suisse des pôles de recherche, de formation, d'innovation et d'économie. Les Chambres fédérales ont émis un vote clair en faveur des crédits d'engagement de plus de 6 milliards de francs pour la participation de la Suisse aux mesures de l'UE dans le domaine de la recherche et de l'innovation pour la période de 2021 à 2027 ainsi que les mesures d'accompagnement nationales.

Le Conseil-exécutif a proposé différentes modifications du **Message culture 2021-2024**. La représentation des intérêts a moins bien porté ses fruits ici que dans le domaine de la formation : bien que la Région capitale Suisse ait également fortement défendu le maintien du million fédéral, les Chambres fédérales ont choisi de suivre la proposition du Conseil fédéral et ont abrogé la base légale sur laquelle se fondait l'indemnité versée à la Ville de Berne pour la culture. Les moyens pour les échanges entre les régions linguistiques n'ont pas été renforcés, alors même qu'ils étaient fortement réduits pour la période 2016-2020 et que le canton de Berne a dû revoir nettement à la baisse sa contribution à plusieurs projets. Enfin, le canton n'est pas parvenu à ce que les moyens nécessaires pour le Musée alpin soient garantis durablement dans le Message culture.

Dans le domaine de la santé, les Chambres fédérales ont approuvé à l'unanimité le fait que la **rémunération du matériel de soins** soit prise en charge intégralement les caisses d'assurance-maladie. Pour le canton de Berne, cela représente une économie de 10 à 12 millions de francs par an.

Le Conseil-exécutif est intervenu auprès de la Confédération concernant les **paiements compensatoires de 2021**. La raison n'était pas le changement de système décidé l'année précédente mais un effet unique inattendu. La proposition de correction du Conseil-exécutif (soutenue par la CDF) a été acceptée. La correction s'est appuyée sur les bases juridiques actuellement en vigueur, ce qui signifie qu'en 2021, seule une partie de la réduction résultant de cet effet unique sera compensée. Dans la perspective des paiements compensatoires de 2022, le Département fédéral des finances (DFF) examinera une modification de l'ordonnance et élaborera une proposition à l'attention des cantons. Au printemps 2021, le DFF prévoit de procéder à une consultation concernant la modification de l'ordonnance. En cas de modification de l'ordonnance, celle-ci devrait entrer en vigueur à temps pour le calcul des montants compensatoires en 2022.

Plusieurs occasions se sont présentées au niveau fédéral en ce qui concerne l'examen des **possibilités d'aide indirecte aux médias** (priorité 2). D'une part le Conseil-exécutif a demandé le prolongement des mesures de soutien dans le secteur des médias qui avaient été décidées dans le cadre de la gestion de la crise du COVID-19 (ex : prise en charge des coûts de distribution des quotidiens et hebdomadaires locaux et régionaux en abonnement, des coûts d'abonnement des services de base textes de l'agence de presse Keystone-ATS). Avec l'adoption de la loi COVID-19, ces moyens ont pu être assurés au moins jusqu'à fin 2021 (voir plus haut). D'autre part, le Conseil-exécutif a demandé que ces mesures de soutien soient coordonnées avec le train de mesures qui doit pérenniser l'aide aux médias (mise en place de l'aide indirecte aux médias, mesures ciblées pour les médias électroniques, soutien des médias en ligne). Afin d'assurer l'offre de médias même dans les régions peu peuplées où le marché est limité et dans les régions bilingues, ce sont avant tout les médias locaux et régionaux qui doivent bénéficier de contributions appropriées. Les discussions sur le train de mesures n'ont pas encore abouti car la promotion des médias en ligne, en particulier, est controversée.

Préalablement à toute votation fédérale, le Conseil-exécutif communique sa position, pour autant que le résultat du scrutin ait des répercussions importantes pour le canton de Berne, ce qui était le cas de deux objets le 27 septembre 2020. Le Conseil-exécutif a recommandé à la population bernoise de rejeter l'initiative de limitation, position qu'il a réaffirmée lors de la conférence de presse de la CDF, le 24 août 2020, à Yverdon aux côtés des représentantes et des représentants des cantons de Suisse romande. Il craignait que l'initiative de limitation ait des conséquences néfastes pour l'industrie, l'agriculture et le pôle de recherche du canton de Berne. Après la crise du coronavirus, l'adoption de l'initiative risquait d'être un fardeau supplémentaire pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif a appuyé l'achat de nouveaux avions de combat. Les appareils défendent l'espace aérien au centre de l'Europe et assurent un service de police aérienne efficace. Leur présence dans le canton permet en outre de maintenir l'aérodrome de Meiringen. Les quelque 200 emplois, pour la plupart très qualifiés, et les 25 postes de formation de la base militaire sont importants pour l'économie de la région et ils seraient difficilement remplaçables.

### 3.3 Participation à la politique européenne de la Confédération

La participation des cantons à la politique européenne de la Confédération passe essentiellement par la CdC. Dans le dialogue sur l'Europe, les représentantes et représentants des cantons ont par ailleurs l'opportunité de s'entretenir en toute confidentialité avec les membres du Conseil fédéral à propos de politique européenne, et de présenter les demandes des cantons sans intermédiaire. L'échange informel entre une délégation gouvernementale et Petros Mavromichalis, nouvel ambassadeur de l'UE en Suisse, prévue en décembre 2020, a dû être repoussé.

Au sein des organes de la CdC, le Conseil-exécutif a pris notamment position sur les affaires suivantes :

**Initiative de limitation** : l'assemblée plénière de la CdC du 26 juin 2020 a confirmé son opposition à l'initiative populaire de l'UDC. L'abandon de la libre circulation remettrait en question la voie bilatérale poursuivie avec l'UE. Réintroduire les contingents signifierait en outre un important surcroît administratif tant pour les autorités cantonales que pour les entreprises, et porterait un coup à l'attractivité et à la compétitivité de la Suisse. La CdC a recommandé de faire entendre les arguments contre l'initiative de limitation aux niveaux cantonal et régional en les adaptant à la situation de chacun. Le canton de Berne a suivi cette recommandation.

**Accord-cadre institutionnel** : le report de la votation sur l'initiative de limitation du 17 mai au 27 septembre 2020 a donné le temps au Conseil fédéral de clarifier avec l'UE les questions relatives à la directive sur la citoyenneté, aux aides publiques et aux mesures d'accompagnement. Le 17 avril 2020, le parlement européen a en outre décidé de reporter d'un an l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions pour l'autorisation de médicaments. Il y a par conséquent plus de temps pour trouver une éventuelle solution avec l'UE sur ce terrain aussi.

Durant cette phase de transition liée à la crise du coronavirus, la CdC n'est pas restée inactive. Elle a discuté en interne d'ébauches de solutions à adapter en fonction des propositions des partenaires sociaux et de la Confédération pour contribuer à une proposition de solution suisse consolidée. Les cantons ont convenu de soumettre une prise de position cantonale sur la politique européenne que mène la Confédération au plus tôt après la votation sur l'initiative de limitation du 27 septembre 2020. Le non à l'initiative de limitation montre qu'une majorité des Suisses et des Suissesses plébiscitent la voie bilatérale. Signer un accord-cadre permettrait de poursuivre dans cette direction. Si elle veut ajuster le projet d'accord à la faveur du dialogue avec l'UE, la Suisse doit proposer une solution consolidée au niveau national. Pour les cantons, toutes les pistes sont envisageables, à condition qu'elles garantissent le niveau de protection salariale actuel, ne portent pas atteinte aux principes de la libre circulation des personnes et limitent la réglementation en matière d'aides d'Etat aux accords futurs (ex : énergie et prestations financières).

**Nouveaux développements dans le dossier Schengen** : le canton de Berne a été entendu sur l'accord Prüm – un pilier de la politique de sécurité européenne en dehors du cadre réglementaire européen –, sur Frontex ainsi que sur l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE.

Les exemples suivants montrent à quel point il est important que la Suisse et le canton de Berne entretiennent des relations solides avec l'UE :

Une nouvelle carte des restrictions dans l'UE informe les ressortissantes et les ressortissants européens des **restrictions en matière de déplacement** dues au coronavirus. Contrairement aux pays de l'Espace économique européen tels que la Norvège et l'Islande, la Suisse ne figure pas sur cette carte faute de base juridique permettant un échange d'informations. Sur la base de cet argument, l'UE a également empêché la communication entre l'application SwissCovid et les applications des pays voisins.

La participation de la Suisse aux **programmes Horizon Europe et Erasmus+** reste également à clarifier. Le 24 septembre 2020, la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO), associée aux cantons de Berne et de Zurich, a demandé à ce que le Conseil fédéral soumette également au Parlement le message sur le financement pour une participation pleine et entière de la Suisse au programme Erasmus+. Cette participation est importante pour doter les jeunes suisses des compétences nécessaires dans une société de plus en plus mobile, multiculturelle et numérique. En ne soumettant pas le message de financement au parlement malgré l'existence d'une base légale, le Conseil fédéral fragilise les sites de formation en Suisse.

**Approvisionnement en matériel de protection au début de la crise du coronavirus** : après la décision de la Commission européenne, le 15 mars 2020, de soumettre l'exportation de matériel de protection médicale à autorisation, les livraisons de matériels de protection destinées à la Suisse ont été bloquées aux frontières de l'Allemagne et de la France. A la suite d'interventions diplomatiques au plus haut niveau, la Commission européenne a levé cette obligation pour les pays de l'AELE le 20 mars 2020. Au début de la première vague de la pandémie, la Suisse a en revanche pris en charge et traité des malades de France.

### 3.4 Coopération intercantonale

Le canton de Berne a pris part avec ses représentant-e-s politiques à cinq séances plénières de la CdC et à dix séances sur onze des organes dirigeants de la CdC, de la CGSO et d'arcjurassien.ch. Le Conseil-exécutif a en outre pris position dans quatre consultations et une au niveau administratif à l'attention de la CdC. Par ailleurs, le canton a contribué à un total de six communiqués de presse et courriers de la CGSO.

Le tableau récapitulatif ci-après présente les affaires fédérales qui concernent au premier chef le canton de Berne, et sur lesquelles la CdC a pris position :

Affaire	Position de la CdC	Intérêts du canton de Berne
Gestion des crises durant la pandémie de COVID-19	<b>Principes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Organisation de gestion de crise rationnelle au niveau fédéral en partenariat avec les cantons</li> <li>– Equilibre entre les aspects sanitaires et les aspects socio-économiques</li> <li>– Eviter les transferts de charges, exiger l'équivalence fiscale</li> <li>– Poursuivre le développement du fédéralisme</li> </ul>	+
Administration numérique	<b>Approbation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rattraper le retard numérique</li> <li>– Clarification des compétences et des responsabilités fédérales</li> </ul>	+
Loi sur les services d'identification électronique (LSIE)	<b>Approbation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutien à des projets de numérisation cantonaux</li> <li>– Facilitations des prestations des autorités sans rupture de médias</li> </ul>	+
Initiative de limitation	<b>Rejet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Met en danger la voie bilatérale</li> <li>– Met en jeu l'accès au marché commun et aux programmes de formation et de recherche</li> <li>– Système de contingentement plus laborieux</li> </ul>	+

Légende :

- + signifie que la position de la CdC va dans le sens des intérêts du canton de Berne
- signifie que le canton de Berne a des positions ou intérêts divergents.

Dans la grande majorité des cas, la CdC et CGNO ont tenu compte des intérêts du canton de Berne dans les positions qu'elles ont défendues auprès de la Confédération et du public.

La crise du coronavirus a fortement mis le fédéralisme à contribution. Pour **lutter contre la pandémie**, les cantons ont déployé des mesures en fonction des évolutions et des risques propres aux régions, et ont pris en considération des aspects économiques, sanitaires et sociétaux. Il y avait de nettes différences d'un canton à l'autre du fait de la nature fédérale de l'Etat. Les cantons qui ont pris des mesures avant les autres ont souvent servi de modèles aux autres.

Après l'adoption d'une prise de position commune sur la loi COVID-19 lors d'une assemblée plénière extraordinaire de la CdC, le 28 août 2020, les gouvernements cantonaux ont arrêté une série de **principes** régissant la lutte contre le coronavirus. L'ambition était d'améliorer la collaboration des cantons avec la Confédération ainsi qu'entre les conférences intercantionales. Les aspects sanitaires et socio-économiques devaient être soigneusement pesés. Dans un même temps, les cantons se sont accordés sur le fait qu'ils devaient mieux s'entendre sur la stratégie face au coronavirus. Les conférences de directrices et de directeurs cantonaux ainsi que la CdC jouent ici un rôle important. Les cantons attendent de la Confédération une organisation de gestion de crise adaptée qui leur laisse le temps d'échanger et de coordonner leur action avec avec la sienne efficacement.

Ces principes, ainsi que les analyses des conférences des directrices et directeurs cantonaux, ont été intégrés dans le rapport intermédiaire sur la gestion de la crise de février à septembre 2020, dont les gouvernements cantonaux ont pris connaissance le 18 décembre 2020.

Le canton de Berne a pris part à l'évaluation de la gestion de la crise. Les requêtes du Conseil-exécutif, qui critiquait notamment la position souvent contradictoire de la Confédération concernant les EMS, les examens de maturité ou l'établissement de l'offre minimale de transports publics, ont été entendues à plusieurs reprises. Une meilleure communication doit être faite sur les atouts du fédéralisme pour éviter que la crise ne le mette à mal. Le Conseil-exécutif a en outre demandé que, pour chaque ordonnance fédérale, il soit précisé qui prend à sa charge les coûts de mise en œuvre et qui est responsable des éventuelles pertes de revenus. Cette revendication renvoie à l'atteinte à l'autonomie cantonale (interdiction pour les hôpitaux de réaliser des interventions non urgentes, déficits dans le trafic local) et aux transferts de charges (approvisionnement en matériel de protection) durant la situation extraordinaire. Dans le cas de l'interdiction des interventions non urgentes, le canton de Berne a réagi rapidement en garantissant, dans une ordonnance de nécessité, que la perte de revenus des hôpitaux serait compensée. Ce faisant, il a posé une base pour la coopération des hôpitaux de manière à ce que chaque hôpital contribue à la gestion de la crise dans la mesure de ses possibilités.

La crise du coronavirus a montré que la Suisse, à tous les niveaux étatiques, était en retard dans la transition numérique. Le projet « **Administration numérique** », décidé antérieurement par le Conseil fédéral et la CdC, est apparu à ce titre d'autant plus crucial. Il est important que les compétences et les responsabilités fédérales soient clairement établies. Le Conseil-exécutif soutient fermement ce projet et salue le fait que la création d'une base constitutionnelle soit envisagée. Le 1<sup>er</sup> mars 2021, un chargé de mission Administration numérique suisse nommé par le Conseil fédéral et la CdC s'attèlera à la tâche.

Pour que la Suisse puisse rattraper son retard en matière de transition numérique et reste en phase avec les développements internationaux, des **solutions pour une identité électronique** doivent également être trouvées. Compte tenu de leurs propres projets de numérisation, le canton de Berne et la majorité des autres cantons appuient, dans une prise de position de la CdC, la **loi fédérale sur les services d'identification électroniques**. Pour le Conseil-exécutif, il est important que toutes les personnes en contact avec les autorités suisses puissent facilement établir une identité électronique, par exemple dans le contexte de la numérisation dans le secteur de la santé.

Une identité électronique sûre et donc acceptée est cruciale pour l'introduction du dossier électronique du patient. Malheureusement, le projet intercantonal « **Axsana/Xad** » lancé en ce sens (Priorité 4) prend du retard. La certification des communautés de référence, qui fait depuis longtemps défaut, n'a toujours

pas abouti. Les retards s'expliquent en particulier par le changement constant des exigences liées à la certification. La Confédération et les cantons étaient en outre accaparés par la pandémie. Depuis, un des organismes de certification a pu être accrédité. La procédure de certification de la communauté de référence XAD a maintenant bien avancé.

La **CGSO** a fait valoir les intérêts particuliers de la région dans la gestion de la crise du coronavirus. Les cantons frontaliers de Genève, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura dépendent en grande partie de la main d'œuvre des pays voisins, notamment dans le secteur de la santé et l'industrie. Au début de la période d'assouplissement des mesures, **les travailleurs frontaliers et travailleuses frontalières** ont parfois dû faire face à de longues files d'attente. La CGSO a donc demandé au Conseil fédéral le 20 avril 2020 de rétablir rapidement la liberté de circulation des personnes aux frontières pour que l'économie reprenne rapidement son cours normal.

Avant la session d'automne, la CGSO a écrit un courrier aux membres du Parlement fédéral en vue des débats sur la loi COVID-19 pour demander que les **structures d'accueil extrafamilial**, qui, en Suisse romande, sont pour la plupart gérées par des organismes publics, bénéficient aussi des aides fédérales accordées aux établissements privés. Cette demande n'a pas été entendue : le Parlement a rejeté le soutien financier de toutes les crèches.

Le Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire et l'intention qui en découle de réduire le nombre de places concordataires au sein de l'**établissement pénitentiaire de Thorberg** sont intégrés dans la planification des besoins à long terme du concordat. La réduction effective du nombre de places dépend de l'activité de construction concrète des autres cantons concordataires. Par ailleurs, la question de l'avenir de l'EP de Thorberg avec 130 places – actuellement à l'étude – devra être tranchée pour que les négociations avec les cantons concordataires puissent aboutir. Une étude de faisabilité concernant les aspects liés au bâtiment et à son exploitation, comprenant une analyse fondée de l'état actuel de construction (priorité 3) sera réalisée à cette fin.

Lors de sa **rencontre avec l'exécutif du canton de Zoug**, le Conseil-exécutif a entretenu les relations du canton de Berne et porté plus largement les intérêts de ce dernier. A cause de la pandémie du coronavirus, aucune autre rencontre avec des gouvernements cantonaux n'a pu avoir lieu. La crise a montré de façon criante à quel point ces rencontres avec les membres des autres gouvernements cantonaux sont importantes, qu'elles aient lieu dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

### 3.5 Relations avec l'étranger

En 2020 encore, en collaboration avec les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Jura, le Conseil-exécutif a pu apporter sa contribution, aux niveaux cantonal et intercantonal, aux programmes Interreg transfrontaliers et à la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération, afin de renforcer le côté suisse de l'Arc jurassien – dont le Jura bernois et l'arrondissement administratif Biel/Bienne font partie.

Lors de l'année sous revue, les cantons de l'Arc jurassien, le Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) ont exprimé le souhait d'élaborer une vision globale cohérente pour le territoire de l'Arc jurassien. Celui-ci regroupe un nombre d'institutions et d'organisations significatif pour le développement régional. Urbaplan et SEREC ont été chargés de cette mission, dont le but est d'élaborer une vision stratégique pour le territoire qui rassemble ses différents acteurs.

En décembre 2018, le Conseil-exécutif avait décidé de recentrer la **coopération au développement du canton de Berne** sur l'aide d'urgence et les organisations non gouvernementales d'aide au développement. Désormais, le canton de Berne ne gère donc plus ses propres projets, mais il poursuit une politique de coopération au développement, qui s'est concrétisée ainsi : en 2020, le Fonds de loterie a versé 16 contributions à onze organisations non gouvernementales d'aide au développement, à hauteur de

1 953 millions de francs (CRS, Swissaid, SAD, Fairmed, SOS Villages d'Enfants, Vivamos Mejor, etc.). Les aides ont été principalement destinées à des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. En outre, 407 600 francs ont été versés au titre de l'aide d'urgence (aide en cas de catastrophe), dont 193 600 à des projets visant à lutter contre le coronavirus en Afrique et en Amérique latine ainsi qu'à des projets internationaux de la CRS. La CRS a reçu 214 000 francs après les inondations au Bangladesh et au Soudan.

D'après les informations du Conseil-exécutif, ni la Confédération ni aucun autre acteur n'aurait sollicité de membre de l'administration pour ses compétences spécifiques ou pour réaliser une mission dans le cadre d'un projet de développement.

Au début de l'année, le projet pilote « **International Bern Welcome Desk** » (**IBWD**), financé par la Confédération, le canton et la ville de Berne, a été lancé. Du fait de la pandémie, la majeure partie des événements prévus n'ont pas pu avoir lieu. La construction du site Web et l'envoi d'une « infolettre » ont doté l'IBWD d'instruments importants qui lui ont permis de bien démarrer – même si de façon limitée – ses activités en tant que point de contact et d'information pour les corps diplomatiques et consulaires, les collaboratrices et les collaborateurs des institutions multilatérales et les multinationales.

Le troisième projet destiné à la jeunesse visant à stimuler les échanges culturels entre le canton de Berne et la **préfecture de Nara (Japon)** a dû être annulé. En avril 2020, le gouverneur de Nara et le président du gouvernement ont échangé par courrier, la Chancellerie d'Etat, chargée par l'organe de conduite cantonal (OCCant), ayant demandé à s'approvisionner en matériel de protection médicale à Nara et au Japon.

Le projet sur le vieillissement de la population a quant à lui pu avancer (priorité 5) : dans le cadre du programme de recherche Horizon 2020, la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et le Nara Institute of Technology (NAIST) ont soumis conjointement un projet à l'UE. Ce projet vise à accroître la qualité de vie et la sécurité au quotidien des personnes âgées avec des mesures promouvant la motricité, le diagnostic à distance en cas de questions de santé et les prestations de soins pour qu'elles puissent rester le plus longtemps possible au sein de leur univers familial et conserver les liens sociaux de confiance qu'elles ont noués. Bien que l'UE ait refusé de financer le projet (les chances d'aboutir pour de tels projets s'élèvent à 5 %), la collaboration avec Nara sur les questions du vieillissement de la population a franchi une étape importante. La recherche de financements tiers s'est poursuivie en parallèle. A l'occasion du Digital Day Switzerland, le 2 novembre 2020, la BFH a fait la modération avec NAIST sur la question du « vieillissement intelligent » ou Smart Ageing.

Depuis le début du **partenariat avec Shenzhen (Chine)**, les contacts directs ont permis d'établir une relation de confiance qui a pu être mise à profit pour l'approvisionnement en matériel de protection médicale au début de la crise du coronavirus. Les activités prévues pour célébrer les cinq ans de ce partenariat ont toutefois dû être reportées. Même si le partenariat n'a pu être formellement renouvelé, il continue d'être mis à profit pour servir de cadre à des dialogues et à des coopérations (priorité 6).

Avec Shenzhen comme avec la préfecture de Nara, le principal défi pour le Conseil-exécutif a été de maintenir le contact dans un contexte où les occasions et les possibilités de collaborer et d'entretenir de bonnes relations manquaient en raison de la crise du coronavirus.

A l'initiative des cantons de Zurich et de Berne, un échange sur la Chine entre les représentantes et représentants des cantons et de l'administration fédérale a eu lieu pour la première fois le 3 septembre 2020 dans le cadre de l'élaboration, par le Conseil fédéral, d'une stratégie pour la Chine. Cet échange de savoirs et d'expériences en matière de collaboration avec la Chine aura régulièrement lieu pour assurer une certaine cohérence et une bonne coordination dans les relations de la Suisse avec la puissance mondiale asiatique.

#### 4. Priorités des relations extérieures en 2021

**Priorité 1 :** Le Conseil-exécutif appuie l'initiative déposée par le canton « Echange de données financières à l'intérieur du pays » auprès du Parlement fédéral (cf. [19.316](#)).

##### Motif

Voilà des années que, dans les consultations fédérales sur les questions fiscales, le canton demande la mise en place d'un échange de données financières à l'intérieur du pays. Lors de la session d'automne 2019, le Grand Conseil a décidé, à 81 voix contre 61 et une abstention, de déposer l'initiative cantonale « Echange de données financières à l'intérieur du pays » (cf. motion 048-2019). Depuis l'entrée en vigueur, en janvier 2017, des bases légales concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (EAR), les administrations fiscales cantonales ont pu constater une augmentation notable des dénonciations spontanées non punissables. Si un échange de renseignements similaire était introduit à l'intérieur du pays, les valeurs patrimoniales jusqu'alors non déclarées en Suisse pourraient également être soumises à l'impôt. Une divulgation de toutes les valeurs patrimoniales non encore déclarées est dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens honnêtes et permet d'alléger les budgets de la Confédération et des cantons.

##### Procédure

Lors de la consultation sur la loi fédérale sur l'impôt anticipé, le Conseil-exécutif a fait observer que mettre en œuvre l'initiative déposée par le canton de Berne serait la meilleure solution (cf. [ACE 756/2020 du 1<sup>er</sup> juillet 2020](#)). Il portera activement cette demande lors des débats parlementaires ainsi que cette initiative cantonale et la réforme de l'impôt anticipé. La question est abordée lors des rencontres régulières du Conseil-exécutif avec les conseillères et conseillers aux Etats. Les conseillères et conseillers nationaux sont informés par écrit en vue des discussions au sein des commissions et en session. Les échanges intercantonaux sont de plus mis à profit pour sensibiliser les autres cantons à la question.

**Priorité 2 :** Le Conseil-exécutif s'engage auprès du Conseil fédéral et des Chambres fédérales en faveur de la participation de la Confédération au financement des pertes de revenus des hôpitaux dues aux mesures liées à la gestion de la crise du coronavirus.

##### Motif

En interdisant les interventions non urgentes au printemps 2020, la Confédération a une part de responsabilité dans la situation financière dans laquelle se trouvent les hôpitaux et les indemnités que les cantons ont dû leur verser. Le canton de Berne attend dès lors de la Confédération qu'elle participe au financement des pertes de revenus des hôpitaux. De plus, les hôpitaux doivent également avoir la possibilité de demander une indemnité pour réduction de l'horaire de travail.

##### Procédure

La question est abordée lors des rencontres régulières du Conseil-exécutif avec les conseillères et conseillers aux Etats. Les conseillères et conseillers nationaux sont informés par écrit en vue des discussions au sein des commissions et en session. Les échanges intercantonaux sont de plus mis à profit pour sensibiliser les autres cantons à la question.

**Priorité 3 :** Collaboration avec d'autres cantons concernant l'introduction du dossier électronique du patient (LDEP).

##### Motif

C'est au printemps 2021, avec environ une année de retard, qu'interviendra l'introduction du LDEP. Le LDEP réunit les documents personnels renseignant sur l'état de santé du patient ou de la patiente.

Chaque communauté de référence qui met en place un LDEP fait l'objet d'un examen global et est certifiée de manière à ce que les informations contenues dans le LDEP soient protégées contre les accès par des tiers et conservées en toute sécurité. Le LDEP vise à améliorer les processus de traitement et à accroître la sécurité de la patientèle.

Le canton de Berne s'est associé au canton de Zurich pour mettre en place le LDEP et fonder Cantosana AG, qui détient une participation dans Axsana AG, qui elle-même exploite la communauté de référence XAD. Depuis que d'autres cantons se sont greffés à Cantosana AG, cette communauté de référence couvre aujourd'hui environ deux tiers de la population suisse. Compte tenu des retards liés à la procédure de certification et des pertes de revenus qui en ont découlé, des solutions ont dû être trouvées pour assurer la sécurité financière d'Axsana AG.

#### Procédure

Les cantons de Berne et de Zurich sont les cofondateurs ; comme d'autres cantons, ils détiennent une participation à Cantosana AG, qui est copropriétaire d'Axsana AG. Le directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration est président du conseil d'administration de Cantosana AG et membre du conseil d'administration d'Axsana AG. Il met à profit ces canaux, le comité directeur de la CDS et les échanges avec la Confédération, pour faire avancer l'introduction du LDEP et trouver des solutions de financement pour Axsana AG.

**Priorité 4 :** Le Conseil-exécutif défend les intérêts cantonaux dans le domaine de la politique d'intégration au sein des organes politiques de la collaboration intercantonale.

#### Motif

L'Agenda intégration Suisse (AIS) a été décidé en 2018. Depuis, la poursuite de son développement – qui implique notamment des adaptations du système financier – est à l'étude. Pour que les éventuelles modifications satisfassent aux intérêts du canton de Berne, le Conseil-exécutif s'engage activement au sein des organes intercantonaux, en particulier la CdC. D'autres affaires relevant du domaine de l'intégration, comme par exemple les travaux liés aux programmes d'intégration cantonaux (PIC), doivent également faire l'objet d'un suivi actif.

#### Procédure

Au cours du premier semestre 2021, les adaptations du système financier feront l'objet de discussions au niveau intercantonal. Les intérêts du canton peuvent d'abord être mis en avant lors d'une consultation puis lors du vote au sein de la CdC. En outre, le représentant du canton de Berne à la CdC, le conseiller d'Etat Ammann, siège désormais au sein du comité de pilotage politique de l'AIS. Les intérêts cantonaux doivent être consolidés pour pouvoir y être éventuellement amenés.

**Priorité 5 :** Le Conseil-exécutif s'engage pour que les revendications qu'ils tire de l'analyse de la gestion de la crise du coronavirus soient entendues.

#### Motif

La crise du coronavirus a montré les limites du système fédéral. La coopération au sein de l'Etat fédéral ne s'est pas déroulée de manière optimale et peut être améliorée. Il faut mettre à profit ce potentiel d'amélioration pour conserver notre capacité d'action.

#### Procédure

Les cantons ont dressé un premier bilan de la crise. Le Conseil-exécutif surveillera la manière dont les résultats de cet examen seront présentés à la Confédération par la CdC. Dans le cadre de la coopération intercantonale, il s'engagera pour la mise en œuvre des revendications qu'il retient importantes.

## **5. Proposition au Grand Conseil**

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport 2020 sur les relations extérieures du canton de Berne et du dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE fondé sur ce rapport.

## Annexes

### Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne

Au cours de l'année 2020, aucune initiative cantonale n'a été déposée par le canton de Berne.

Initiatives cantonales déposées avant 2020 et pas encore traitées par les Chambres fédérales en 2020 :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
<b>08.316</b>	Interdiction des jeux vidéo violents	08.04.2008	18.06.2008	En suspens depuis 2011 <sup>4</sup>
<b>16.317</b>	Modification de l'article 285 du Code pénal suisse (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires)	13.09.2016	19.10.2016	Donné suite, prolongement du délai jusqu'à la session de printemps 2022
<b>19.316</b>	Echange de données financières à l'intérieur du pays	10.09.2019	06.11.2019	CE pas de suite
<b>19.319</b>	Contribution à la réalisation des objectifs climatiques – éliminer les mauvaises incitations au choix du mode de transport et taxer les billets d'avion	04.09.2019	13.11.2019	Pas encore traitée <sup>5</sup>

Initiatives cantonales liquidées par les Chambres fédérales au cours de l'année 2020 :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
<b>18.317</b>	Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie	07.06.2018	22.08.2018	Pas de suite

\* numéro de l'objet à l'Assemblée fédérale

<sup>4</sup> cf. 20.069 Loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo

<sup>5</sup> A l'issue de la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période postérieure à 2020 (17.071), une taxe sur les billets d'avion a été introduite.

## Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2020

### Conférences gouvernementales et sectorielles au niveau national

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	CHA	Christoph Ammann	Comité (comité directeur)
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	DTT	Evi Allemann Christoph Neuhaus Christoph Ammann	Comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	INC	Christine Häsler	Comité
Conférence suisse des hautes écoles	INC	Christine Häsler	
Conseil des hautes écoles	INC	Christine Häsler	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	FIN	Beatrice Simon	Comité
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	DSSI	Pierre Alain Schnegg	Comité
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	DSE	Philippe Müller Evi Allemann	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	DTT	Christoph Neuhaus	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	DEEE	Christoph Ammann	

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	DSE DEEE	Philippe Müller Christoph Ammann	Comité
Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)	DIJ	Evi Allemann	Comité
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché (CDCM)	DSE	Philippe Müller	
Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CDE)	CHA	Christoph Auer, chancelier	

### Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de Suisse romande

Conférence	DIR/C HA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	
arcjurassien.ch (aj.ch) [BE, VD, NE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	DTT	Christoph Neuhaus	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	INC	Christine Häsler	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	FIN	Beatrice Simon	

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	DTT	Christoph Neuhaus	
---	-----	-------------------	--

### Conférences gouvernementales et sectorielles régionales du Nord-Ouest de la Suisse

Conférence	DIR/C HA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse du Nord-Ouest (NWRK) [SO, BS, BL, AG, JU]	CHA	-	
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse [BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG, VS]	INC	Christine Häsler	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé de la Suisse du Nord-Ouest [BE, LU, SO, BS, BL, AG, JU]	DSSI	Pierre Alain Schnegg	Président
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics du Nord-Ouest de la Suisse (KöV NWCH) [BE, SO, BS, BL, AG]	DTT	Christoph Neuhaus	

### Conférences transfrontalières

Conférence	DIR/C HA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence Transjurassienne (CTJ) [BE, VD, NE, JU ; Région, Préfecture et Départements de Bourgogne-Franche-Comté]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Coprésident